

Apprentissage en 3 étapes



Étape obligatoire
← élève/accompagnateur/enseignant →



CONDUITE ACCOMPAGNÉE



AAC

FORMATION THÉORIQUE

Réussite - ETG

FORMATION PRATIQUE

Réussite bilan des compétences après 20 h minimum de conduite

1 Rendez-vous Pédagogique préalable

3000 km
1 an minimum

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

2 Rendez-vous Pédagogiques

PERMIS PROBATOIRE

6 points

+ 3 points par an pendant 2 ans si 0 retrait de points

12 points

Conduite supervisée

FORMATION THÉORIQUE

Réussite - ETG

FORMATION PRATIQUE

Réussite bilan des compétences après 20 h minimum de conduite

1 Rendez-vous Pédagogique préalable

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

PERMIS PROBATOIRE

6 points

+ 2 points par an pendant 3 ans si 0 retrait de points

12 points

Les 3 formules

Dès 15 ans !

L'apprentissage anticipé de la conduite s'adresse aux jeunes dès 15 ans inscrits dans une école de conduite. Cette formule permet d'acquérir une expérience de conduite et de gagner ainsi en confiance jusqu'à l'obtention du titre du permis de conduire, à 18 ans.

AAC : Apprentissage Anticipé de la Conduite

École de conduite

Dès 18 ans !

La conduite supervisée s'adresse aux candidats de 18 ans et plus inscrits dans une école de conduite. Ils peuvent compléter leur formation initiale par une phase de conduite accompagnée leur permettant d'acquérir davantage d'expérience avant ou après un échec à l'épreuve pratique.

CS : Conduite Supervisée

Dès 16 ans !

La conduite encadrée s'adresse aux jeunes préparant, dans les établissements de l'Education nationale, les diplômés professionnels menant aux métiers de la route (BEP, CAP de conducteur routier). Cette formule permet aux élèves, ayant réussi aux épreuves du permis de conduire, de maintenir et d'améliorer leur niveau de compétence et leur expérience, jusqu'à l'obtention du titre du permis de conduire, à 18 ans.

CE : Conduite Encadrée

Education nationale

